



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 JANVIER 2021

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-004 / 9-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 14 janvier 2020, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 20 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

**Représentés :** C. BADREDDINE, F. BEVILACQUA, J-L. BOISSARD, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Le secrétaire de séance désigné est Franck DUFFOUR.

---

### OBJET : EDUCATION - ENFANCE / COORDINATION CEJ : Contrat Territorial pour la jeunesse Territoire Voironnais-Chartreuse 2020-2023

---

Rapporteur : Julien POLAT

**EXPOSE :** « Pour encourager les initiatives des 12-25 ans, leur faire une place dans la société et sécuriser les transitions dans leurs parcours vers la vie adulte, le Département de l'Isère a voté en mars 2016 un plan départemental pour la jeunesse dont l'un des objectifs est d'articuler ses actions avec les missions des autres acteurs.

En effet, considérant la transversalité de la question jeunesse et l'éparpillement des interlocuteurs et des dispositifs, il apparaît essentiel que les acteurs concernés coordonnent leurs dispositifs, unissent leurs moyens et rendent lisibles leurs actions.

Pour ce faire, une convention cadre signée en octobre 2017 a formalisé l'engagement du Département et de ses partenaires institutionnels et associatifs (CAF, MSA, DDCS, DSDEN, DT PJJ, Réseau 38, CDOSI et CRAJEP) à soutenir l'émergence et l'animation de Contrats Territoriaux Jeunesse (CTJ). Ces contrats ont été pensés pour permettre de décliner localement des convergences d'expériences, d'analyses et de savoir-faire ainsi que la co-construction de projets et la mutualisation de moyens.

La Ville de Voiron, en cohérence avec sa politique Jeunesse, consciente du rôle important qu'elle a à jouer pour accompagner la démarche du Département et de ses partenaires au bénéfice des jeunes de son territoire, souhaite s'associer à la démarche de CTJ.

... / ...

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse du 11 janvier 2021,

Le rapporteur propose au conseil municipal :

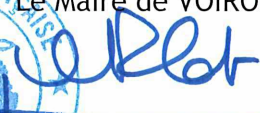
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Territorial pour la Jeunesse du territoire Voironnais-Chartreuse 2020-2023

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **34 voix POUR** - **J.P. ALIBEU** absent au moment du vote  
**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT